

AVIS PUBLIC

Rosemont
La Petite-Patrie

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le ministère des Transports du Québec a approuvé le règlement suivant le 18 juin 2013, consécutivement à son adoption par le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à l'occasion de sa séance ordinaire du 3 juin 2013 :

RCA-95 : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 2 juillet 2013

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L. B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement